

## Procès-verbal

La 53<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG s'est tenue le 5 juin 2023 à 16h30 à la salle de réunion de la SIG, sis Kasernenstrasse 23, 8004 Zurich.

### Accueil

Christoph Trummer souhaite la bienvenue aux membres et invités présents. Il informe l'assistance que l'AG a été convoquée de façon réglementaire et qu'aucune modification de l'ordre du jour n'a été demandée.

Le rapport d'activités, y compris les comptes annuels, les rapports de gestion et de révision, ont été mis à la disposition des membres en ligne dans les délais impartis et peuvent être consultés sur place. Les membres et les invités sont priés de s'inscrire sur la liste de présence.

### Ordre du jour

#### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

☞ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Rapport et comptes annuels 2022

##### a. Explications générales

Le rapport et les comptes annuels (conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP FER) renseignent sur les activités et les états financiers 2022. La SIG clôture l'exercice avec une perte de CHF 90'514.56. Le résultat négatif est dû principalement aux titres de placement, qui ont perdu beaucoup de valeur entre-temps.

Les comptes annuels, comprenant le bilan et le compte de résultat, sont présentés, mais l'ensemble des postes ne sont pas expliqués de manière individuelle et détaillée. Les comptes annuels ont été révisés en mai 2023 par Controva AG. Les rapports de révision et de gestion sont intégrés au rapport annuel.

Le comité et l'organe de révision recommandent à l'AG d'approuver le rapport et les comptes annuels 2022.

##### b. Informations sur quelques thèmes

**Répartition sur mandat de Swissperform :** La collaboration avec Swissperform a fait ses preuves ces dernières années et nous tenons à la remercier pour ce partenariat. Une étape importante de celle-ci a été l'intégration de Swissperform à la banque de données internationale VRDB dans le domaine audiovisuel, la SIG ayant pu participer au développement de l'infrastructure informatique. Swissperform peut aussi directement travailler sur la plateforme VRDB et échanger avec d'autres sociétés de gestion. Le graphique du système de répartition est présenté et expliqué.

Un deuxième projet de développement est la mise en œuvre de la nouvelle répartition du TC 14 (vidéo à la demande) pour lequel des revenus ont été générés pour la première fois et de nouvelles règles de répartition doivent être définies. La SIG développe le système informatique, qui est intégré dans la logique et le système de répartition existants. La gestion des données et les calculs de répartition doivent être automatisés autant que possible. La première répartition des redevances pour la vidéo à la demande devrait avoir lieu en 2024.

**Immeubles :** La SIG possède des biens immobiliers depuis des années. Le bâtiment de la Zeughausstrasse 7 – construit vers 1895 et conçu comme un immeuble résidentiel – était loué par la police cantonale et utilisé comme bureaux jusqu'à récemment. Avec le déménagement de la police au nouveau Centre de police et de justice de Zurich, la SIG a dû se poser la question de ce qu'elle allait faire du bâtiment. La structure est ancienne et obsolète ; elle ne répond plus aux normes actuelles en termes de construction et d'agencement de l'espace. Des réserves d'exploitation sont, en outre, à disposition. Le comité s'est prononcé en faveur d'un nouveau bâtiment en bois. Des appartements doivent y être construits. La réalisation est prévue pour 2024. Une maquette du nouveau bâtiment peut être consultée après l'AG.

**Communication :** La SIG est en train de réviser son site. L'objectif est de rendre le site plus accessible et fonctionnel : qui en a besoin et pour quelle raison ? Cette communication doit s'accompagner d'un nouveau look et d'un nouveau logo. La SIG collabore avec l'agence de communication bernoise Zukker pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

☞ Après avoir pris connaissance du rapport de révision, le rapport et les comptes annuels 2022 sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Décharge des organes

☞ L'AG donne décharge à l'unanimité au comité, à la commission de répartition et à l'organe de révision.

### 4. Votes

#### a. Réélection de l'organe de révision

Le comité de la SIG propose de réélire Controva AG comme organe de révision.

☞ Controva AG est élue à l'unanimité pour une année.

### 5. Propositions des membres

Aucune proposition de membres n'a été consignée.

### 6. Divers

Il n'y a aucun autre avis sous ce point.

Le président clôt l'AG à 17h10 et convie tous les participants à se joindre à un apéritif, où il sera possible de poursuivre la discussion.

Zurich, le 05.06.2023

Pour le procès-verbal :

Christoph Trummer  
Présidence de la SIG et de l'AG

Bruno Marty  
Directeur et procès-verbaliste